



COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL

Nous sommes tous concernés : étudiants, salariés du public et du privé, retraités...

Comme le 12 septembre

nous serons tous ensemble le 21 septembre pour dire

NON à la loi travail XXL et à la politique antisociale du gouvernement Macron.

Les organisations soussignées appellent les étudiant.e.s et le personnel de l'Enseignement Supérieur et la Recherche à se mettre en grève et à manifester le 21 septembre pour revendiquer de meilleures conditions de travail et de rémunération, en se joignant aux cortèges contre la « loi travail XXL » qui seront organisés partout en France et en rendant visibles leurs revendications. Cette journée doit être l'occasion pour les agents publics de protester avec les salarié.e.s du secteur privé contre les politiques qui s'appliquent à l'ensemble du pays, et vont dégrader les conditions d'emploi des salarié.e.s du secteur privé comme du secteur public, ainsi que leurs rémunérations, y compris celles des retraité.e.s.

La rentrée universitaire s'annonce très difficile :

Annulation de 331 M€ de crédits sur le budget 2017 de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, dont 95 M€ pour la recherche et les formations universitaires et 46 M€ pour la Vie étudiante. La promesse du candidat Macron de sanctuariser le financement des universités n'a pas tenu deux mois : encore plus d'étudiant.e.s (+50 000), pas davantage de moyens (ni humains, ni financiers, ni immobiliers) et encore moins de personnels titulaires pour les accueillir. Les droits des personnels sont attaqués, les rémunérations baissent, les conditions de travail et d'études se dégradent. Cette situation s'aggrave avec les restructurations en cours dans nos établissements.

Refusons ensemble les attaques contre les salariés du public et les étudiants

Au vu de ses premières mesures annoncées, le gouvernement considère les fonctionnaires comme la variable d'ajustement des comptes publics : suppression de 120 000 postes dans la fonction publique, gel du point d'indice qui se poursuit, augmentation de 1,7% de la CSG sans contrepartie connue, et donc baisse de la rémunération des fonctionnaires et baisse des pensions pour 9 millions de retraité.e.s à partir de 1 200 € , rétablissement du jour de carence en cas d'arrêt maladie, report après 2020 du calendrier de mise en œuvre des revalorisations salariales suite au PPCR. À cela s'ajoutent : la baisse de 5 euros des APL, la suppression des emplois aidés, à titre d'exemple, un contrat aidé coûte 9 000€ par an à l'Etat, alors qu'un emploi - sauvé ou créé grâce au crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) - coûte quant à lui entre 185 000 et 370 000€ ! Au même moment la fiscalité s'allège pour les plus riches : suppression des avoirs financiers dans le calcul de l'ISF.

Retrait des ordonnances attaquant le code du travail

La nouvelle loi travail va-t-elle faciliter l'embauche ? Va-t-elle favoriser la croissance économique ? Non, bien au contraire. Elle détruira les droits des salarié.e.s, diminuera leurs revenus, augmentera la précarité et bénéficiera uniquement aux patrons. Partout ailleurs où cette politique a été mise en place, elle n'a pas apporté plus d'emplois pérennes mais plus d'inégalités. Les ordonnances discutées en toute opacité cet été seront présentées au Parlement à la rentrée. Plus que jamais, les travailleurs seront jetables : licenciement facilité, mise en place de contrats de projets (extension du CDI de chantier). Ils auront encore moins la possibilité de défendre leurs droits : fusion des instances représentatives (plus de CHSCT), contournement des syndicats et négociation « directe » employeur-salariés.

Pour les organisations soussignées, les ordonnances détruisent le code du travail et permettront la remise en cause du statut de la fonction publique. Elles constituent une attaque majeure contre tous les salarié.e.s, du privé et du public.

La croissance de 1 à 1,5% du PIB (soit 20 à 30Md€) doit conduire à un partage de cette richesse et à des avancées sociales !